

Réunions d'information des nouveaux maires

Service : DDCSPP - JSVA

1 – Thème traité : Politique Jeunesse

2 – Textes de référence

2.1. Le Plan mercredi : le décret du 23 juillet 2018 n°2018-647 a modifié les définitions et les règles applicables aux accueils de mineurs (ACM) afin de permettre, tout en maintenant un cadre sécurisé, de renforcer la qualité et la cohérence des activités du mercredi sans écoles, en lien avec celles organisées les autres jours de la semaine.

2.2 La « boussole des jeunes » : instruction DJEPVA n° 2019-103 du 04/07/2019 - déploiement national de la boussole des jeunes.

3 – Rappel de la problématique et développement

3.1. Le Plan mercredi

Le Plan mercredi est un label qui crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités, et leurs partenaires. Il vise à la mise en œuvre d'activités de grande qualité le mercredi (savoir-faire des personnels et qualité éducative de l'offre périscolaire). Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités contribue à cette dynamique et leur permet d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

Suite au décret précité, 97% des projets éducatifs territoriaux (Pedt) du département étaient caduques.

A la rentrée 2018, une nouvelle génération de Pedt labellisés « plan mercredi » - avec une charte qualité pour les ACM- a vu le jour : **25 conventions Plan Mercredi ont été signées** :

A ce jour, près de 70% des élèves sont couverts par un Plan mercredi.

- 16 en zone rurale ; 5 en zone périurbaine ; 4 en zone urbaine
- 1 ZRR : Com com Argonne Champenoise et 2 QPV : Châlons-en-Champagne, Reims.

➤ **Renouvellement des conventions**

- 19 sont à renouveler en juillet 2021 = 68 communes
- 6 sont à renouveler en juillet 2022 = 19 communes

➤ **Résultats du déploiement des Plans mercredi dans le département**

- **33 078 élèves sont couverts par un Plan mercredi sur les 48145 possibles = 69 %**
- **269 d'écoles couvertes par un Plan mercredi sur 421 = 64 %**

En 2019, à la demande du Préfet de Région, une action de communication a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan mercredi : visite du Préfet de la Marne sur le territoire de Bouzy le 18/09/2019 avec présence des médias.

Liste des plans mercredi = 87 communes.

Avize ; Bétheny ; Bezannes ; Bouzy ; Châlons-en-Champagne

- Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (9)
BUSSY-LETTREE, CONDE-SUR-MARNE, DAMPIERRE-AU-TEMPLE, JALONS, MATOUGUES,
MOURMELON-LE-GRAND, SOMMESOUS, SOUDRON, VRAUX.

- Communauté d'agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne (5)
ATHIS, BERGERES-LES-VERTUS, LE MESNIL-SUR-OGER, VAL-DES-MARAIS, VERTUS.

- Communauté de communes de l'Argonne Champenoise (8)
AUVE, GIVRY-EN-ARGONNE, LA NEUVILLE-AU-PONT, SAINTE-MENEHOULD, VERRIERES, VIENNE-LE-CHATEAU, VILLERS-EN-ARGONNE, VILLE-SUR-TOURBE.

- Communauté de communes de Perthois Bocage et Der (3)
LUXEMONT-ET-VILLOTTE, ST-REMY-EN-BOUZEMONT-ST-GENEST, THIEBLEMONT-FAREMONT.

- Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (10)
ANGLURE, BARBONNE FAYEL, CONFLANS-SUR-SEINE, ESTERNAY, FONTAINE DENIS NUISY, GAYE, LES ESSARTS-LE-VICOMTE, SAINT-JUST-SAUVAGE, SAUDOY, SEZANNE.

- Communauté de communes de Vitry Champagne et Der (10)
COURDEMANGES, COUVROT, FRIGNICOURT, HUIRON, LA CHAUSSEE-SUR-MARNE, LOISY-SUR-MARNE, MAROLLES, PRINGY, SAINT-OUEN-DOMPROT, VITRY-LE-FRANCOIS.

- Communauté urbaine du Grand Reims (23)
BEINE-NAUROY, BOURGOGNE, WITRY-LES-REIMS, BAZANCOURT, BOULT-SUR-SUIPPE, WARMERIVILLE, BETHENVILLE, CORMICY, HERMONVILLE, LOIVRE, FISMES, MAILLY-CHAMPAGNE, RILLY-LA-MONTAGNE, VAL-DE-VESLE, VILLERS-MARMERY, FAVEROLLES-ET-COEMY, LES MESNEUX, PARGNY-LES-REIMS, ROSNAY, SERMIERS, VILLE-DOMMANGE, CHAUMUZY, VILLE-EN-TARDENOIS.

Cormontreuil ; Dizy ; Epernay ; Fagnières ; Mardeuil ; Mareuil-le-Port ; Pierry ; Pleurs (en cours de signature)

- Regroupement pédagogique intercommunal (2)
SAINTE-MARIE-A-PY, SOMMEPY-TAHURE.

Reims ; Sillery ; Tinquieux ; Tours-sur-Marne.

3.2. La « boussole des jeunes »

La boussole des jeunes est un service numérique initié par la DJEPVA (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative).

Ce service destiné aux jeunes de 16 à 30 ans. Il vise à mieux les informer dans le domaine de l'emploi, de la formation, du logement, de la santé, et sur tout autre thème jugé important pour le territoire sur lequel la boussole s'implante.

C'est un projet public et citoyen qui s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe et de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté.

La boussole est une des stratégies de la politique de jeunesse au travers :

- la simplification des démarches et des sollicitations,
- la lutte contre le décrochage scolaire,
- l'amélioration de la qualité du service rendu auprès des jeunes ou l'amélioration de la réactivité des services publics à destination des jeunes.

La boussole des jeunes n'est pas un site d'information classique, c'est un **outil numérique qui a pour objectif final de favoriser la mise en relation de jeunes avec des professionnels** qui d'une part, partagent le même territoire et d'autre part, sont en mesure de les accompagner dans les problématiques qui sont les leurs.

L'information se veut plus accessible parce que simple, précise et facilement mobilisable. Cette accessibilité accrue est permise par la dimension humaine constitutive de l'outil. **Le jeune répond à des questions simples qui permettent d'identifier son besoin, et un contact est promis dans un délai garanti (7 jours maximum).** En effet, la boussole s'engage à ce que l'information adéquate soit fournie au jeune en recherche d'information.

En 2017, la boussole des jeunes a été expérimentée sur deux territoires : le Grand Reims et le Coeur d'Essonne sur deux thématiques "logement et emploi".

Le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Champagne-Ardenne s'est vu confié une mission de réfiguration sur le territoire du Grand Reims. Sur les deux territoires, les jeunes testés ont permis de confirmer l'intérêt des jeunes et des professionnels pour le service de la boussole. Les jeunes ont plébiscité à plus de 90% la simplicité d'utilisation et de lecture, et l'intérêt

du contact direct assuré par le professionnel lui-même, alors que les professionnels ont été sensibles au fait d'être proactifs dans leurs contacts avec les jeunes. Les professionnels s'engagent à répondre dans des délais contraints.

La **boussole des jeunes sur le territoire du Grand Reims** est un projet partenarial entre l'Etat et le Conseil Régional, soutenu par les élus locaux. Le COPIL du 20 mars 2017, a notamment permis aux élus présents et à madame la Sous-préfète d'affirmer tout l'intérêt qu'ils portaient au projet tel qu'il se développait de façon expérimentale sur le territoire du Grand Reims. La démarche de mise en réseau et de coordination des acteurs professionnels de jeunesse sur un même territoire, engagée par l'expérimentation, a eu pour finalité d'améliorer la lisibilité de leur offre de service. Ainsi, cette démarche concentrée devrait permettre d'augmenter le recours des jeunes à différents dispositifs et services susceptibles d'améliorer leur situation et d'éclairer leur parcours. Suite à cette expérimentation, la généralisation nationale de l'outil boussole est proposée par la DJEPVA en 2019.

A ce jour, **la Marne est le seul département à disposer de deux boussoles** sur son territoire puisqu'en plus du Grand Reims, les élus du pays Vitryat ont inauguré officiellement **une boussole des jeunes à Vitry-le-François** le 31 août 2019 (lors de la Foire de Châlons-en-Champagne).

Par ailleurs, le projet a été également proposé à Epernay qui s'est déclarée intéressée par le projet mais la collectivité n'a pas encore souhaité s'engager dans la démarche et Châlons-en-Champagne, qui préfère, quant à elle, développer son application numérique propre à destination de la jeunesse.

Les financements sont assurés via un **cofinancement Etat et collectivité locale d'implantation**.

----- Quelques partenaires : CRIJ Champagne Ardenne, CROUS Reims, Grand Reims, Ecole de la 2nde chance, MGEL, Mission locale de Reims, Pôle emploi, AFPA, APEC, CCI Reims-Epernay, Centre d'information et d'orientation (CIO), Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Marne, CIRFA Armée de l'Air, CIRFA Armée de Terre, CAF Rectorat...-----

4 – Position du service de l'Etat

4.1. Le Plan mercredi : les collectivités territoriales s'appuient sur l'expertise des services déconcentrés de l'État dans l'élaboration des PEDT - Plan mercredi. Ce groupe d'appui départemental (GAD) est composé de la DDCSPP, de la DSDEN et de la CAF.

4.2. La « boussole des jeunes » : pour 2020, il s'agit de consolider et de développer les deux boussoles des jeunes déjà existantes.